

# **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRE**

## **BUDGET PRIMITIF 2018**



### I. Obligations légales

La tenue du Débat d'Orientations Budgétaire (DOB) est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (articles L. 2312-1, L. 3312-1, L. 4311-1, D.2312-3 et L. 5211-26 du code général des collectivités territoriales).

Vu le décret D2312-3 du 24 juin 2016.

S'il participe à l'information des élus, ce débat joue également un rôle important en direction des habitants. Il constitue par conséquent un exercice de transparence vis-à-vis de la population.

Ce débat permet à notre assemblée délibérante d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la ville, afin de mettre en lumière certains éléments bilanciaux rétrospectifs et de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

Le Débat d'Orientations Budgétaires ne donne pas lieu à un vote mais à une délibération, il a cependant pour objet de nous permettre de définir les grandes orientations du budget primitif que nous adopterons prochainement.

La loi du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) a renforcé le rôle du DOB. Les dispositions nouvelles consacrent et renforcent le cadre légal du DOB tel que prévu dans les articles du CGCT.

## **II. Une conjoncture nationale.**

### **Le contexte économique**

Evolution du PIB

Au troisième trimestre 2017, le produit intérieur brut (PIB) en volume augmente de nouveau : +0,5 %, après +0,6 % au deuxième trimestre.

Les dépenses de consommation des ménages accélèrent légèrement (+0,5 % après +0,3 %), tandis que la formation brute de capital fixe (FBCF) totale demeure soutenue (+0,8 % après +1,0 %). Au total, la demande intérieure finale (hors stocks) augmente : elle contribue à la croissance du PIB pour +0,6 point au troisième trimestre 2017.

Le solde extérieur contribue négativement à la croissance du PIB (-0,6 point après +0,6 point) : les importations accélèrent fortement (+2,5 % après +0,2 %), tandis que les exportations ralentissent nettement (+0,7 % après +2,3 %). À l'inverse, la contribution des variations de stocks est positive (+0,5 point après -0,5 point).

Par rapport au même trimestre de l'année précédente, le PIB est plus élevé de 2,2 % ; ce rythme de croissance n'avait pas été constaté depuis 2011.

## Evolution de l'inflation

Sur un an, les prix à la consommation augmenteraient de 1,1 % en octobre 2017, après +1,0 % le mois précédent selon l'estimation provisoire réalisée fin octobre. Cette troisième hausse consécutive de l'inflation résulterait d'une accélération des prix de l'alimentation et d'une baisse moins prononcée des prix des produits manufacturés. Les prix de l'énergie ralentiraient légèrement après deux mois de hausse très soutenue. Les prix des services croîtraient au même rythme que le mois précédent.

Sur un mois, les prix à la consommation se redresseraient légèrement (+0,1 %), après un repli modéré en septembre. Cette hausse proviendrait d'un rebond des prix de l'alimentation et d'un moindre recul des prix des services. Les prix de l'énergie augmenteraient au même rythme qu'en septembre, une hausse des prix du gaz étant compensée par un ralentissement des prix des produits pétroliers. En revanche, les prix des produits manufacturés décélèreraient fortement après une hausse marquée en septembre.

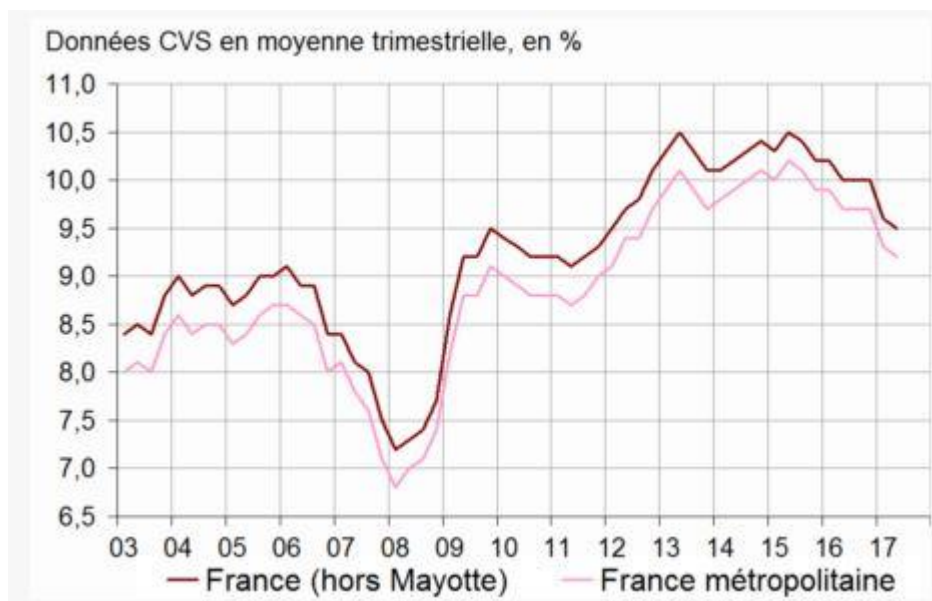
Sur un an, l'indice des prix à la consommation harmonisé croîtrait de nouveau un peu plus vite, à +1,2 % après +1,1 % en septembre. Sur un mois, il rebondirait à +0,1 % après un repli de 0,2 % le mois précédent.

## Taux de chômage

En moyenne sur le deuxième trimestre 2017, le taux de chômage au sens du BIT est de 9,5 % de la population active en France (hors Mayotte), après 9,6 % au premier trimestre 2017. Il retrouve son niveau de début 2012.

En France métropolitaine, le nombre de chômeurs diminue de 20 000, à 2,7 millions de personnes ; le taux de chômage baisse ainsi de 0,1 point par rapport au premier trimestre 2017, à 9,2 % de la population active. Il diminue pour les personnes âgées de 25 à 49 ans et celles de 50 ans ou plus, mais augmente pour les jeunes. Sur un an, le taux de chômage baisse de 0,5 point.

Parmi les chômeurs, 1,2 million déclarent rechercher un emploi depuis au moins un an. Au deuxième trimestre 2017, le taux de chômage de longue durée s'établit à 4,0 % de la population active. Il diminue de 0,1 point par rapport au trimestre précédent et de 0,3 point sur un an.



### III. Le contexte législatif

#### a) Principales tendances sur les finances locales et perspectives

En 2017, l'épargne brute des communes devrait enregistrer une nouvelle progression (+1,2%) et atteindrait 11,3 milliards d'euros. Cette légère hausse serait le résultat d'un rythme des dépenses de fonctionnement 2016 un peu inférieur (+1,5%) à celui des recettes.

Avec la hausse de l'épargne, l'investissement communal enregistrerait une progression de 4,1%. Les subventions et participation reçues complèteraient son financement. L'endettement serait à nouveau en baisse, entraînant en repli de l'encours de dette en fin d'année (-1,1%)

Cette reprise serait toutefois à modérer. En 2017, les dépenses de fonctionnement repartent également à la hausse avec notamment une croissance de 2% des frais de personnel (liée notamment à la revalorisation du point d'indice et le dispositif PPCR).

Le nouvel effort d'économie de 13 milliards d'euros qui serait demandé aux collectivités sur le quinquennat risque de peser directement sur leurs dépenses locales. (la calcul et les modalités restent néanmoins à préciser). La refonte annoncée de la fiscalité locale, liée à la suppression progressive de la taxe d'habitation et au transfert d'une fraction de TVA aux régions, ouvre la voie à de nouveaux bouleversements.

## **b) Le projet de loi de finances pour 2018 et ses incidences sur les collectivités**

L'année 2018 devrait être porteuse de changements structurants pour les finances des collectivités locales même si à ce jour les contours de certaines mesures restent à préciser. Les premiers éléments de réponse sont dévoilés dans le projet de loi de finances pour 2018 :

-Confirmation de la suppression progressive de la TH pour les communes. Elle ne serait plus acquittée que par 20% des ménages d'ici 2020. Cette réforme s'étalera sur 3 ans et le manque à gagner serait compensé par dégrèvement.

-Pas de diminution programmée en 2018 de la DGF. Les critères de calcul restent identiques à 2017. Les collectivités devront en revanche s'engager à diminuer leurs dépenses de fonctionnement sous peine de voir la DGF diminuer en 2019 (à confirmer).

-Diminution de la DC RTP de 3,1 M€ à 2,6 M€. Ce dispositif de compensation à la suppression de la TP était gelé depuis 2010. Il devient pour la première fois une variable d'ajustement.

-Augmentation de l'enveloppe DSU de 90 M€.

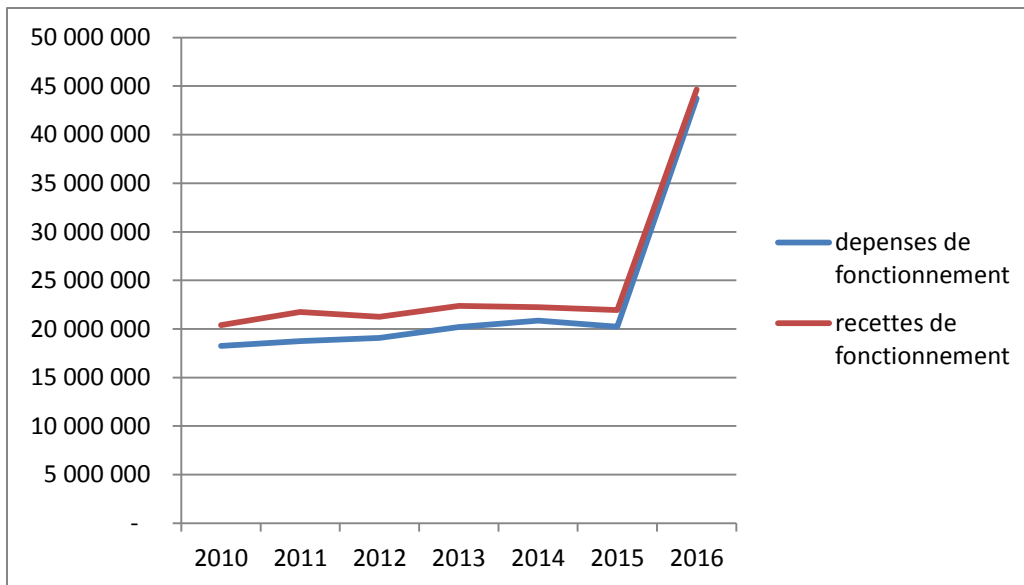
-Les subventions d'investissements aux collectivités territoriales sont pérennisées à hauteur de 1,8 milliard d'euros avec notamment le maintien de la DSIL (665 M€) et de la politique de la ville (150 M€)

-Suppression de 120 000 emplois aidés (à confirmer)

-Dans le cadre d'une contractualisation avec l'Etat, un nouvel effort de 13 milliards d'économies sur les dépenses de fonctionnement sur demandé aux 319 collectivités les plus importantes.

## **IV. Le contexte local**

### **Les dépenses du budget communal**

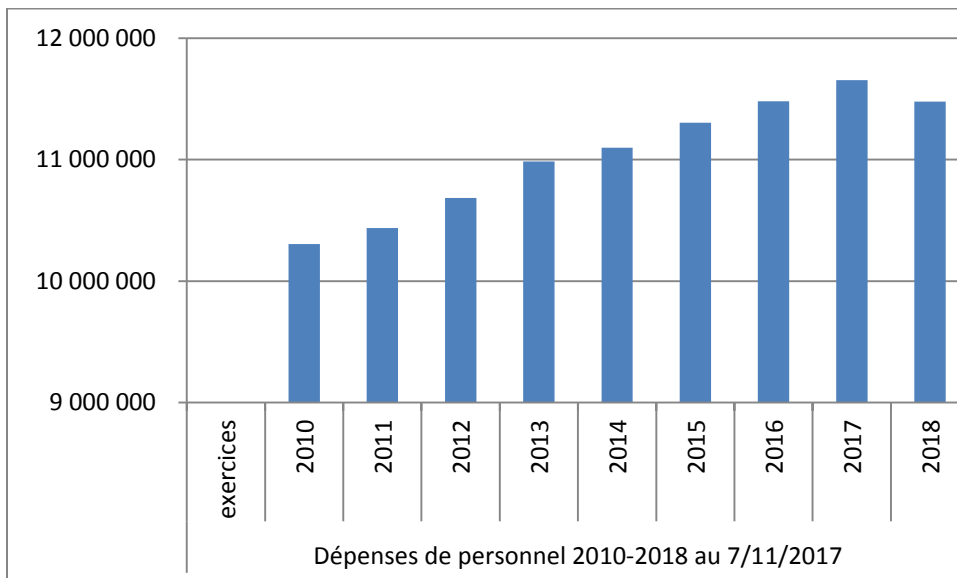


Depuis 2010, une constante voire une baisse en 2015 des dépenses de fonctionnement est à noter. En 2016, La hausse des dépenses et des recettes correspond aux opérations d'ordre réalisées dans le cadre de la renégociation d'emprunts structurés pour un passage à taux fixe.

Après avoir sécurisé ses emprunts, la municipalité continue ses efforts : baisse des dépenses de gestion courante dont -1.65% des dépenses de personnel pour 2018.

## Les dépenses de personnel

### Evolution des dépenses de personnel



### Evolution du nombre d'agents titulaires

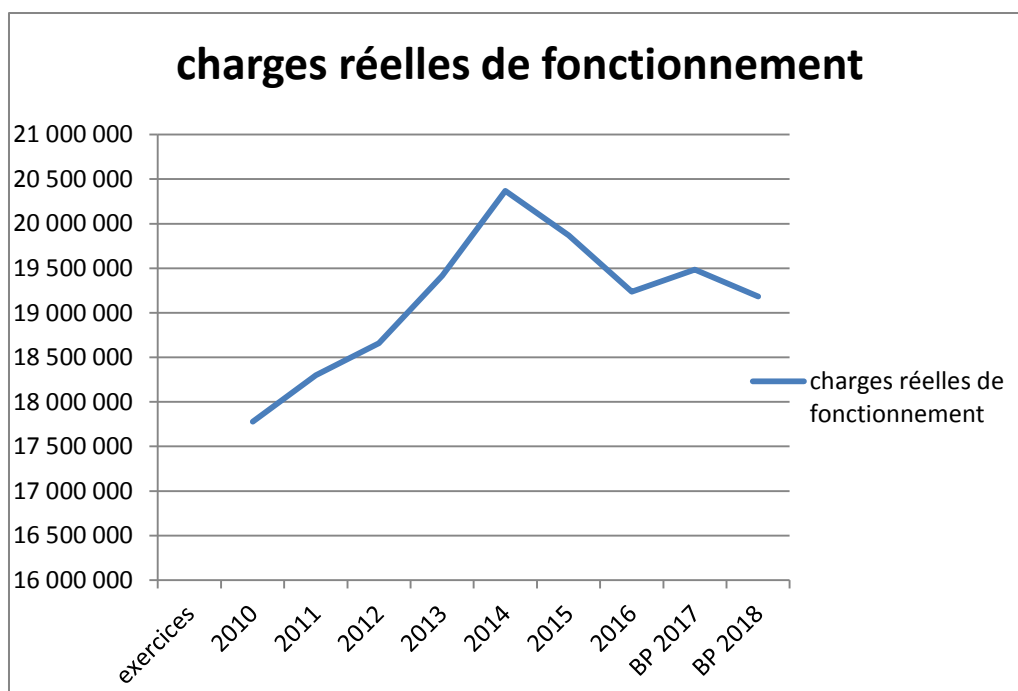
	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
<b>2010</b>	242	242	242	243	241	241	239	236	238	234	234	234
<b>2011</b>	233	233	232	231	232	231	230	231	232	232	231	232
<b>2012</b>	237	237	235	235	234	234	234	233	231	231	229	229
<b>2013</b>	233	233	233	232	233	232	232	231	233	231	231	230
<b>2014</b>	234	234	233	233	233	233	230	228	226	223	222	222
<b>2015</b>	221	221	220	221	221	219	219	218	218	217	217	217
<b>2016</b>	223	222	221	221	219	219	216	215	216	216	216	216
<b>2017</b>	222	220	218	218	219	217	223	223	233	219		
# entre 2005 2017	- 44	-46	-48	-51	-50	-54	-48	-47	-46	-50		

La collectivité compte aujourd’hui environ 20 agents titulaires de moins par rapport à 2010 et 50 agents depuis 2005. Cela a été rendu possible par une pyramide des âges qui a favorisé de nombreux départs à la retraite.

#### Indicateurs du traitement

	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Traitement indiciaire	6 260 459,13	6 245 557,88	6 085 410,00
Régime indemnitaire	492 942,62	562 637,85	553 672,00
NBI	34 605,96	44 226,92	49 444,00
Heures supplémentaires	56 697,77	65 152,33	61 905,00

#### Les charges réelles de fonctionnement



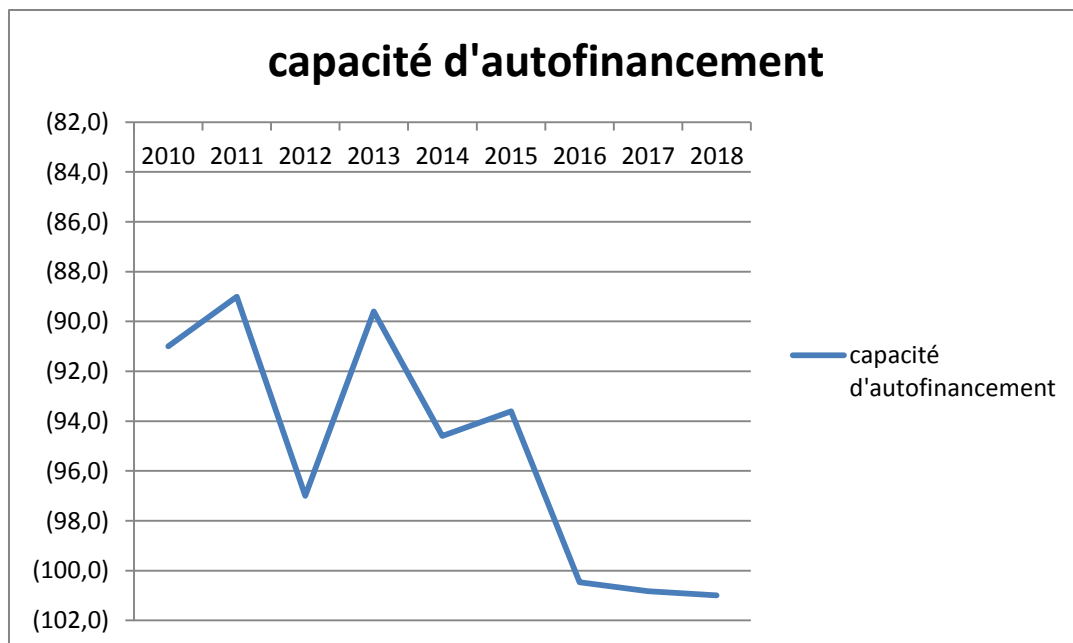
En 2016, les charges de fonctionnement ont baissé de -3.2%, le budget prévisionnel 2018 prévoit une baisse de -1.6 %.

#### **Capacité d'autofinancement 2010-2018**

Malgré ces efforts, la capacité d'autofinancement se réduit d'année en année suite aux baisses des dotations et à la contribution des collectivités à l'effort de maîtrise de la dépense publique.

La renégociation de l'emprunt EUR/CHF a permis de stabiliser à un taux fixe les échéances et donc permettre à cette courbe de ne pas se dégrader davantage, comme ce qui avait été constaté depuis 2013.



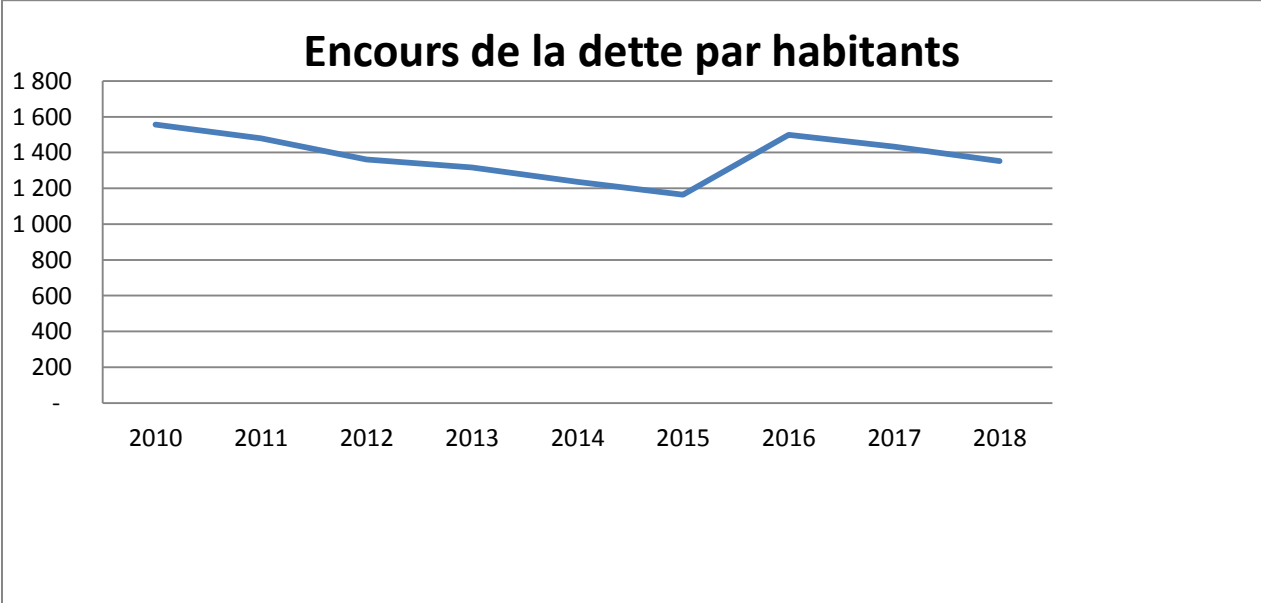


A noter que pour les années 2017 et 2018 la courbe ne tient pas compte de l'excédent du compte administratif.

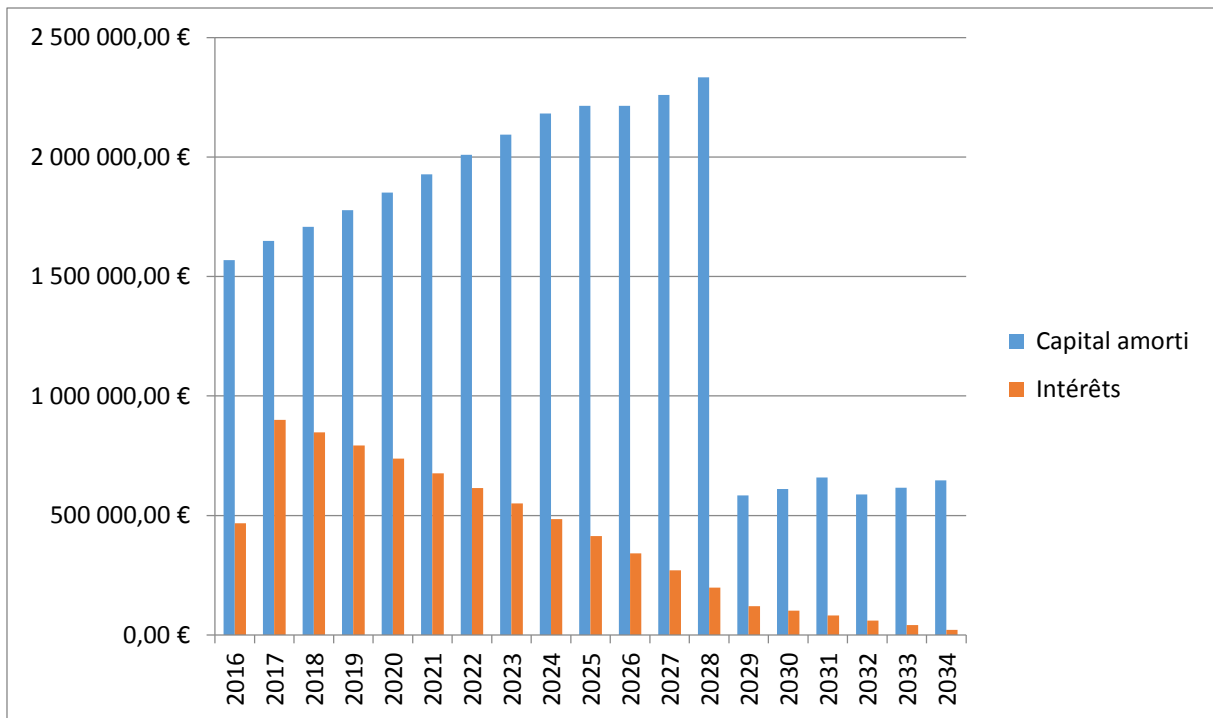
### Les charges financières

Les charges financières se composent pour 2018 d'intérêts à hauteur de 860 000€ et du remboursement en capital pour 1 677 000€ (hors ligne de trésorerie). Depuis 2016 et après la renégociation, les annuités sont certes élevées mais les échéances sont connues ce qui n'était pas le cas auparavant puisque fluctuant sur les cours du Franc Suisse et du Dollar.

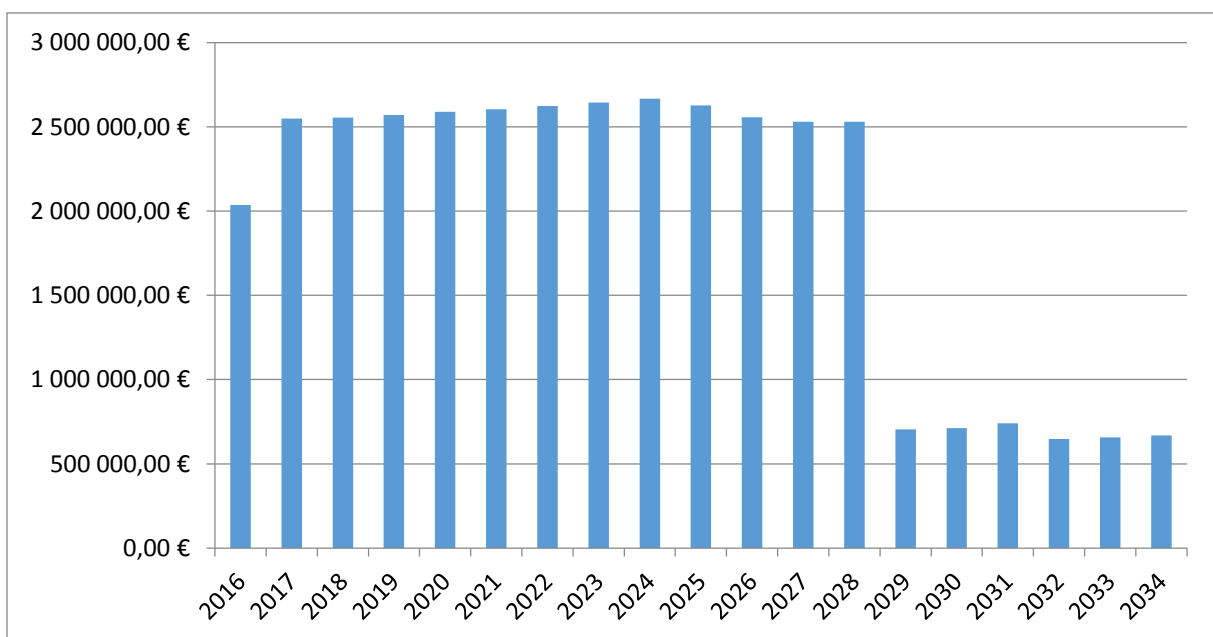
**Encours de la dette**



**Structure de la dette**



### Profil d'extinction de la dette



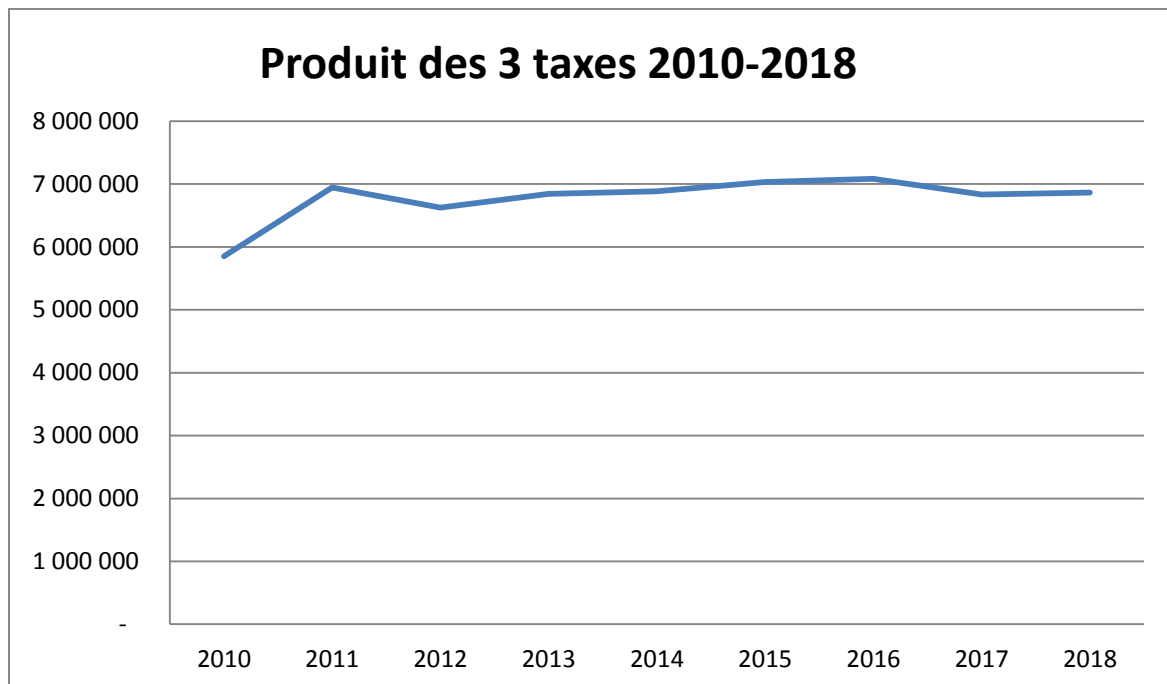
### Les recettes du budget communal

#### Les contributions ( produits des 3 taxes)

Les taux sont inchangés depuis 2011.

Pour 2018, au chapitre 73 « impôts et taxes », l'inscription est portée à 16 438 404€ soit une très légère hausse de 0.25% par rapport au budgété 2017 (décision modificative comprise).

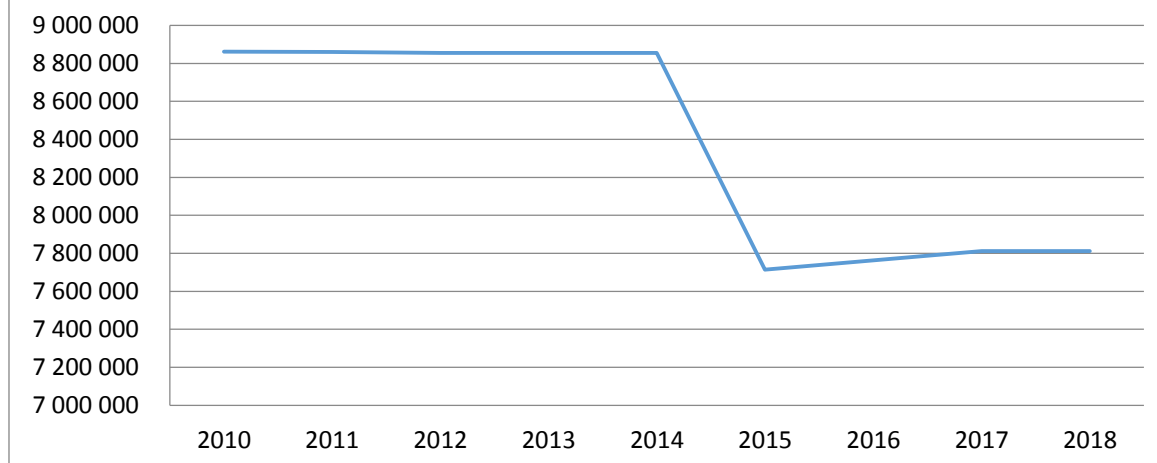
Les impôts locaux : 6 862 278€ , les compensations de la Métropole : 7 811 007€ (identique), le FNGIR (fonds national de garantie individuelle des ressources) : 653 441€ et le FPIC (fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales) : 61 229€.



### Recettes issues de la Métropole

En 2017, la ville a reçu de la Métropole la somme de 8 441 167€ soit 7 811 007€ de compensation et 630 160€ de dotation de solidarité communautaire incluant une aide pour l'enseignement artistique. De plus, les fonds de concours pour la piscine (100 000€) et le CRD (50 000€) sont renouvelés.

## Recettes de la Métropole: attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire



Depuis le transfert de compétence de 2015, la stabilité est maintenue.

### Les dotations de l'Etat

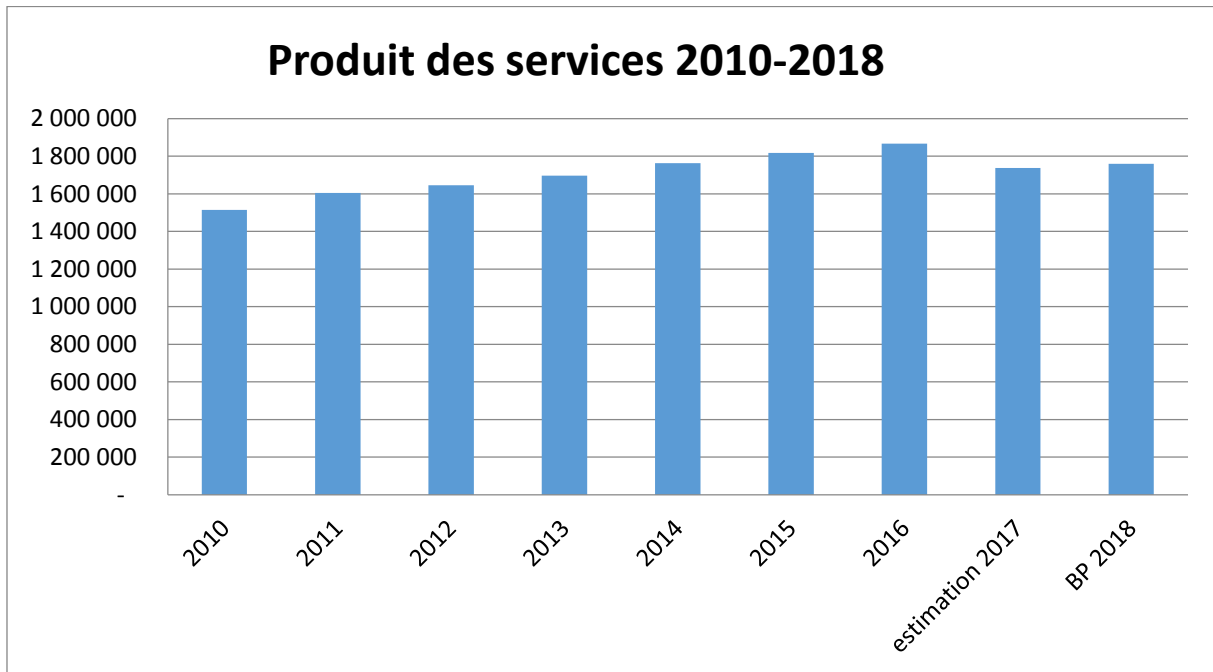
Exercice	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Dotation de base	1 139 782	1 128 423	1 130 116	1 132 293	978 036	558 359	186 120	0	0
DSR	55 712	55 684	54 993	62 702	0	0	0	0	0
DSU					261 868	264 225	266 867	325 952	355 669
Compensations	248 711	239 406	221 797	199 008	187 089	181 011	183 860	209 422	201 382
Total	1 444 205	1 423 513	1 406 906	1 394 003	1 426 993	1 003 595	636 847	535 374	557 051

L'Etat réduit de manière considérable les dotations versées à la commune. Pour 2018, le chapitre 74 « Dotations, subventions et Participations » est fixé à 1 571 617 dont 0€ de DGF, 281 739€ de DCRTP, 201 382€ de compensations des 3 taxes et 8 500€ de dotation pour les titres sécurisés.

Ainsi, la contribution de la ville dans le cadre du redressement aux comptes publics serait encore de 200 000€ à inscrire au BS 2018.

### **Les produits des services**

Ces recettes correspondent aux activités facturées, la progression correspond à la revalorisation des tarifs pratiqués et augmentés pour 2018 de 1.2%.



## **V. Les orientations**

### **Objectifs de maîtrise des dépenses de fonctionnement**

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- maîtriser le niveau de la masse salariale ;
- réaliser des économies d'échelle ;
- mutualiser le matériel ;
- de contenir la dette ;
- de mobiliser des subventions auprès de la Métropole et du départemental chaque fois que possible ;
- de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux.

## Améliorer la Capacité d'autofinancement (CAF)

	2018
<b>Recettes de gestion</b>	<b>19 945 308</b>
<b>Dépenses de gestion</b>	<b>18 073 793</b>
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>20 653 306</b>
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>19 182 062</b>
Intérêts de la dette	860 000
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 1644x et 1645)	1 707 987
<b>Epargne de gestion</b>	<b>2 331 244</b>
<b>Epargne brute</b>	<b>1 471 244</b>
<b>Epargne nette</b>	<b>- 236 743</b>

La capacité d'autofinancement appelée aussi l'épargne brute, est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement. Pour 2018, la CAF est de 1 471 244€ mais celle-ci doit être analysée avec l'équilibre du budget. En effet, les opérations d'ordre budgétaire (OOB) contribuent à l'équilibre. Le capital doit être financé avec les ressources propres de la ville dont les amortissements et les charges à répartir (OOB).

### Adaptation du niveau d'investissement aux capacités financières de la ville

L'équipe municipale ne souhaite pas recourir à l'emprunt avant la fin du mandat donc il convient d'adapter le niveau des investissements aux capacités de la ville.

La capacité d'investissement d'ici la fin du mandat est estimée à 1M€ hors enveloppes récurrentes qui concernent :

➤ Véhicules	35 000 €
➤ Matériel informatique	131 080 €
➤ Mobilier	32 940 €
➤ Autres matériels	80 495 €
➤ Patrimoine	662 740 €

Dont 60 000 € d'accessibilité

➤ Terrains	33 000 €
➤ Voirie et réseaux	10 000 €
➤ Insertion	4 500 €

### Estimation des subventions

<b>SUBVENTIONS</b>	recettes attendues €	Dépenses € TTC
<b><i>METROPOLE FSIC 2018</i></b>		
accessibilité par an	12 500	60 000
entretien bâtiment par an	38 860	233 200
Gradins à l'Avant-scène	12 333	74 000
Salle remise en forme	46 667	280 000
parc urbain	120 000	720 000
Travaux façades Picasso	55 000	330 000
<b>TOTAL METROPOLE FSIC</b>	<b>285 360</b>	<b>1 697 200</b>



<b>ETAT 2018</b>		
parc urbain	114 000	720 000
<b>TOTAL FSIC</b>	<b>114 000</b>	720 000
<b>DEPARTEMENT 2018</b>		
accessibilité par an	12 500	60 000
<b>TOTAL DEPARTEMENT</b>	<b>12 500</b>	<b>60 000</b>

Depuis le début du mandat et outre les enveloppes récurrentes citées plus haut, la ville a réalisé une crèche municipale, l'extension du restaurant scolaire Pierre Brossolette et la reconstruction de son école maternelle. L'extension du Cimetière des Essarts, le parking de Levillain aux Essarts, la réhabilitation de l'anneau cycliste Antonin Magne et l'installation de vidéo protection.

De même, la ville procède actuellement à la création d'un parc urbain et d'une salle de remise en forme.

